



Conseil Municipal de Manneville-sur-Risle

Compte-rendu sommaire de la séance du jeudi 08 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville-sur-Risle, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DUONG, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Isabelle DUONG Maire, Florence ROUXEL, Nadine PICHON, Adjointes, Carole ROGERS, Patrick NUTTENS, Aurélie DEMARCY, Jean DUREL, Yannick TANGUY, Sandrine AUDET, Karim BENBACHIR, Séverine CAMUS, Christophe MARTIN, Kenny ROJAS, Conseillers Municipaux.

Denis LAMY donne pouvoir à Madame Nadine PICHON pour le représenter.

Philippe BERTOIS donne pouvoir à Madame Florence ROUXEL pour le représenter.

Bertrand MAROUSEZ donne pouvoir à Madame Florence ROUXEL pour le représenter.

Nathalie NOEL donne pouvoir à Madame Nadine PICHON pour la représenter.

Christiane RIOU est absente excusée.

Mme Séverine CAMUS est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h40.

Elle procède à l'appel et constate que **le quorum est atteint.**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 04 mars 2021.

Madame le Maire présente une **analyse de la situation financière et fiscale de l'année 2020**, transmise par le trésorier de Pont-Audemer.

Depuis 2016, les recettes de fonctionnement diminuent. A la baisse des dotations, s'ajoute la baisse de la fiscalité avec la suppression de la taxe professionnelle, même si le transfert de la fiscalité professionnelle à la communauté de communes est en partie compensée dans la CLECT.

Cette diminution commence à se stabiliser mais a été accentuée sur 2020 avec la perte de recettes liée à la crise sanitaire et économique du Covid. Pour exemple, la suppression des locations de salles depuis un an a réduit de plus de 4 000 € les recettes de la communes.

Face à ces recettes, les dépenses de fonctionnement se stabilisent. Il est difficile de réduire davantage certaines dépenses (énergie, matières premières, frais de personnel). De plus, sur 2020, des dépenses supplémentaires ont été nécessaires à cause de la crise du Covid (produits désinfectants et éléments de protection).

Certes les dépenses diminuent, mais moins que les recettes, ce qui a un "effet ciseau" sur la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune. La CAF brute est de 90 000 €, soit 12 % des produits réels de fonctionnement. Ce seuil reste raisonnable mais il faut être vigilant sur les dépenses pour l'année à venir pour rétablir un taux plus confortable.

En ce qui concerne les investissements, la commune a réalisé des dépenses sur l'année 2020 (Bar des Sports, toilettes maternelles, défense incendie,...), mais les subventions ne seront versées que sur 2021. Malgré cela, le fonds de roulement de la commune reste très satisfaisant puisqu'il est de 170 jours (le minimum est à 90 jours).

Concernant l'endettement, l'encours de la dette au 31 décembre 2020 est de 370 000 €. Avec une CAF à 90 000 €, la commune a une capacité de remboursement de 4 années (le ratio d'alerte est à 11 années).

Du point de vue des dotations, la commune bénéficie d'un équilibre normal.

Approbation du compte de gestion 2020

Madame le Maire explique que le compte de gestion est établi par le comptable public (le trésorier). Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

Les chiffres du compte de gestion 2020 ont été vérifiés avec le compte administratif 2020.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires	942 780,03 €	1 381 275,72 €
Recettes nettes	302 412,71 €	823 709,24 €
DEPENSES		
Prévisions budgétaires	942 780,03 €	1 381 275,72 €
Dépenses nettes	500 535,87 €	774 967,68 €
RESULTATS DE L'EXERCICE		
Excédent		48 741,56 €
Déficit	198 123,16 €	

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2020	Résultat cumulé	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
INVESTISSEMENT	- 72 957,37 €		- 72 957,37 €	- 198 123,16 €	- 271 080,53 €
FONCTIONNEMENT	790 720,63 €	220 295,91 €	570 424,72 €	48 741,56 €	619 166,28 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2020.

Approbation du compte administratif 2020

Madame le Maire précise que le compte administratif est le bilan financier de la commune.

Comme le compte de gestion, le compte administratif retrace également les opérations budgétaires exécutées dans l'année et constitue l'arrêt des comptes de la collectivité au 31 décembre.

Madame le Maire présente **les résultats 2020** :

- en fonctionnement : sur un budget prévisionnel de 1 381 275,72 €, ont été réalisées : 823 709,24 € en recettes ET 774 967,68 € en dépenses ; Soit un excédent de 48 741,56 €
- en investissement : sur un budget prévisionnel de 942 780,03 €, ont été réalisées : 302 412,71 € en recettes ET 500 535,87 € en dépenses ; Soit un déficit de 198 123,16 €

A ce résultat, s'ajoutent les **restes à réaliser** :

- en recettes (il s'agit des subventions à venir) : 143 779,00 € ;
- en dépenses (il s'agit de devis validés avant le 31 décembre 2020, pour lesquels les factures seront payées en 2021) : 127 530,86 €
- = soit un excédent de 16 248,14 €

Avec le report de l'exercice précédent (un excédent de 570 424,72 € en fonctionnement et un déficit de 72 957,37 € en investissement), le résultat de clôture de l'exercice 2020 est de + 619 166,28 € en fonctionnement et - 271 080,53 € en investissement.

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le maire doit se retirer au moment du vote. En l'absence de Madame le Maire, Madame Nadine PICHON est désignée par le conseil municipal pour voter cette délibération.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget principal de la commune.

Affectation des résultats 2020

Madame le Maire rappelle que la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés dans le budget primitif.

L'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Madame le Maire rappelle les chiffres du compte administratif 2020 :

→ un excédent de fonctionnement pour 2020 de :	+ 48 741,56 €
- un excédent reporté de :	+ 570 424,72 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 619 166,28 €
→ un déficit d'investissement de :	- 198 123,16 €
- un déficit reporté de :	- 72 957,37 €
- un déficit cumulé de :	- 271 080,53 €
- un excédent des restes à réaliser de :	+ 16 242,14 €
soit un besoin de financement de :	- 254 834,39 €

A l'unanimité, le conseil municipal

- décide de reporter le déficit du résultat d'investissement de 271 080,53 € en dépenses sur l'exercice 2021 (ligne 001).

- décide d'affecter sur l'exercice 2021 l'excédent de résultat de fonctionnement de 619 166,28 € comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) :	254 832,39 €
Excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	364 333,89 €

Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2021

Madame le Maire explique qu'avec la suppression de la taxe d'habitation (TH), les communes se voient transférer en compensation le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) appliqué sur son territoire.

Les communes continuent à voter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le nouveau taux de référence de TFNB de la commune est de 37,29 % ; ce qui correspond au taux communal 2020 de 17,05 % auquel s'ajoute le taux départemental de 2020 de 20,24 %.

Le taux départemental étant plus élevé que le taux communal, la commune aurait été surcompensée ; un réajustement est prévu (« contribution coefficient correcteur »).

Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir en 2021.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition 2021 comme suit :

TFPB = 37,29 %

TFPNB = 45,00 %.

Vote du Budget Prévisionnel 2021

Madame le Maire précise que le budget se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

Le budget primitif 2021 est présenté au conseil municipal. Le budget proposé est équilibré avec des recettes et des dépenses de 1 147 851,89 € en fonctionnement et 769 733,81 € en investissement.

Madame le Maire rappelle que le budget de la commune est voté par chapitre.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

<i>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	276 362,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	324 700,00 €
014	Atténuations de produits	125 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	101 210,00 €
66	Charges financières	4 225,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 558,47 €
022	Dépenses imprévues	3 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	259 453,86 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 342,56 €
TOTAL DEPENSES		1 147 851,89 €

<i>Recettes prévisionnelles de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	5 400,00 €
73	Impôts et taxes	532 473,00 €
74	Dotations, subventions et participations	214 545,00 €
75	Autres produits de gestion courante	28 100,00 €
77	Produits exceptionnels	3 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	364 333,89 €
TOTAL RECETTES		1 147 851,89 €

<i>Dépenses prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	43 922,42 €
20	Immobilisations incorporelles	28 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	39 666,67 €
21	Immobilisations corporelles	348 064,19 €
23	Immobilisations en cours	35 000,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	271 080,53 €
020	Dépenses imprévues	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES		769 733,81

<i>Recettes prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	278 588,39 €
13	Subventions d'investissement reçues	184 349,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	259 453,86 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 342,56 €
TOTAL RECETTES		769 733,81 €

Attribution de subventions aux associations

Madame le Maire explique que la commission « Subventions aux associations » s'est réunie le 18/03/2021 pour étudier les différentes demandes de subventions reçues.

Madame Carole ROGERS précise que la commission s'est attachée à subventionner des associations locales, en tenant compte du nombre de Mannevillais qui bénéficient de leurs activités. Cette année 2021 est particulière. Certaines associations n'ont pas présenté de demande ou certaines demandes sont liées à des manifestations dont la réalisation dépendra de l'évolution de la crise du Covid.

Ainsi, d'autres subventions que celles listées ci-après pourront être à nouveau examinées et attribuées dans l'année.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations dont le nom et le montant sont précisés dans le tableau suivant.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	
ASMFC Football	2 500 €
ASMFC Tennis	300 €
Comité Jumelage Zalaszentlaszlo	400 €
Sport Aventure	500 €
ASSOCIATIONS HORS COMMUNES	
Amis des monuments et sites de l'Eure	50 €
AMR27 (Maires ruraux)	90 €
Association des secrétaires de mairie entre Risle et Seine	50 €
Association Moncey sur Risle (Amicale Gendarmerie)	100 €
Maison Familiale Rurale (Routot)	100 €
CFAIE Val de Reuil	100 €
École de musique Val de Risle (Montfort)	110 €
Judo Club de Pont-Audemer	100 €
La Française risloise (gymnastique)	150 €
Récréa Momes (Bourneville Ste Croix)	40 €
ASSOCIATIONS CARITATIVES	
Alcool Assistance - Pont Audemer	150 €
Association ADMR Beuzeville (maintien à domicile)	50 €
Banque Alimentaire de l'Eure - Evreux	250 €
Croix rouge de Pont-Audemer	100 €
France AVC Normandie - Corneville s/ Risle	50 €
Les Papillons Blancs - Pont-Audemer et Canton de la Risle	200 €
Les Restos du cœur de l'Eure - Gravigny	250 €
Secours catholique	200 €
Epicéa	200 €

Délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

Madame le Maire explique que cette délibération, votée une première fois en mai 2020 et représentée au conseil municipal de janvier 2021 pour apporter des précisions sur certaines délégations comme l'exige la réglementation. Deux délégations doivent être définies avec plus de précisions.

A l'unanimité, le conseil municipal décide que cette nouvelle délibération reprendra l'ensemble des points tel que décidé lors du conseil municipal du mois de janvier ; avec les deux précisions suivantes :

2° De fixer, à l'occasion des manifestations, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées, **dans la limite d'un montant maximum de 100 € par autorisation ;**

26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions **pour tout projet porté par la collectivité dans la limite d'un montant de dépenses subventionnables, à hauteur de 200 000 € HT.**

Inscription de chemins ruraux empruntés par l'Itinéraire Equestre Régional au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)

Madame le Maire rappelle que cette délibération a été présentée lors de la dernière séance. La délibération consiste à accepter l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées des chemins ruraux n°50 et 21. Cette inscription nécessite que le Conseil Municipal

s'engage à ne pas aliéner ces chemins, à leur conserver un caractère ouvert et public, et à assurer leur entretien.

Avant d'engager sa responsabilité, le conseil municipal avait demandé que l'état des chemins soit vérifié et souhaitait connaître les engagements de commune.

Compte-tenu des contraintes liées à l'entretien de ces chemins (accès difficile et uniquement à pied pour les agents, branches d'arbres de propriétés voisines privées), le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable sur l'inscription des chemins ruraux n° 50 et 21 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Questions diverses

- La cérémonie du 8 mai se tiendra en comité très restreint.
- Une réunion publique d'informations pour échanger avec les riverains sur les projets d'aménagement sur la route de Rouen est prévue le samedi 15 mai à 10h00 au niveau du parking de la route de Rouen.
- Un concert de musique Gospel est programmé pour le samedi 29 mai à l'église.
- Les élections départementales et régionales sont prévues les dimanches 13 et 20 juin prochains.

Madame le Maire clôt la séance à 20h50.

La prochaine séance est fixée au jeudi 20 mai 2021.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Couvreur', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE MANNEVILLE SUR RISLE' around the top edge, '27500' at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with the date '1788' below it.